



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SUBMISSION À :

Unité de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada 4e Avenue Est, bureau 720
Calgary, AB T2G 4X3
Bid Fax: (866) 246-6893

**REVISION 002 TO INVITATION
TO TENDER**

**RÉVISION 002 À APPEL
D'OFFRES**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'offre
demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés 220 - 4
4e Avenue Est, bureau 720
Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Réfection de la route 93S (du km 81 au km 88) – Kootenay National Park	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-19-0032/A	Date : 1 mai 2019
Amendment No. - N° de modification : 002	
Client Reference No. - N° de référence du client : 67309	
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-19-00871495	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 7 mai 2019	Time Zone - Fuseau horaire HAR
---	--

F.O.B. - F.A.B. :
Plant - Usine : **Destination :** **Other - Autre :**

Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Jen Maheu

Telephone No. - N° de telephone : (587) 432-8458	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893	Email Address – Courriel : jennifer.maheu@canada.ca
--	---	---

Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :
Parc national Kootenay

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P420-19-0032/A

Amd. No. - N° de la modif. :
002

Contracting Authority - Autorité contractante :
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
67309

Title – Titre
Réfection de la route 93S (du km 81 au km 88) – Kootenay National Park

Modification 002

La présente modification vise à apporter des précisions et à apporter des changements au dossier d'appel d'offres.

A) MODIFICATIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

1. Ajouter le dossier suivant: *DSP2_19-0032.zip*

2. Devis

Supprimer le document suivant en entier : *SPEC-2019-03-19-km 81.0-88.1 Specifications-April 3 Revised.pdf*

Remplacer par : *SPEC-2019-04-25-km 81.0-88.1 Specifications-Amendments.pdf (DSP2_19-0032.zip)*

LES MODIFICATIONS SONT MARQUÉES EN ROUGE.

B) APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

Section: TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Les descriptions sont modifiées comme suit :

Ancienne version :

1	02 41 13.14	c) Fraisage peu profond et remplissage	m	4300.0		
---	-------------	--	---	--------	--	--

Version révisée :

1	02 41 13.14	c) Fraisage peu profond	m	4300.0		
---	-------------	-------------------------	---	--------	--	--

Ancienne version :

12	32 92 22	Ensemencement a) Ensemencement hydraulique	m ²	3000.00		
----	----------	---	----------------	---------	--	--

Version révisée :

12	32 92 19.16	Ensemencement a) Ensemencement hydraulique	m ²	3000.00		
----	-------------	---	----------------	---------	--	--

Ancienne version :

14	34 71 13.01	iv) CTB-2H 810 mm à 690 mm	Chaque	12.0		
----	-------------	----------------------------	--------	------	--	--

Version révisée :

14	34 71 13.01	v) CTB-2H 810 mm à 690 mm	Chaque	12.0		
----	-------------	---------------------------	--------	------	--	--

Ancienne version :

14	34 71 13.01	v) CTB-1 690 mm à 460 mm	Chaque	10.0		
----	-------------	--------------------------	--------	------	--	--

Version révisée :

14	34 71 13.01	vi) CTB-1 690 mm à 460 mm	Chaque	10.0		
----	-------------	---------------------------	--------	------	--	--

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P420-19-0032/A

Amd. No. - N° de la modif. :
002

Contracting Authority - Autorité contractante :
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
67309

Title – Titre
Réfection de la route 93S (du km 81 au km 88) – Kootenay National Park

Ancienne version :

14	34 71 13.01	vi) CBN 460 mm	Chaque	10.0		
----	-------------	----------------	--------	------	--	--

Version révisée :

14	34 71 13.01	vii) CBN 460 mm	Chaque	10.0		
----	-------------	-----------------	--------	------	--	--

On demande aux soumissionnaires d'effectuer ce changement comme il se doit. S'il n'a pas été fait dans la soumission, l'État le fera au nom du soumissionnaire et se servira du prix unitaire fourni pour obtenir le prix calculé total correct.

C) QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

Q1 Article 1c du prix unitaire 1c – « Enlèvement de revêtement en béton bitumineux et de bordures de béton – Fraisage peu profond et remplissage ». Habituellement, un élément « Fraisage et remplissage » vise à la fois à fraiser la surface asphaltée et à la remplacer par une couche d'asphalte de la même profondeur. Cet article semble ne concerner que le fraisage. Doit-on le renommer « fraisage à largeur étroite »? De plus, veuillez confirmer que cette opération n'est destinée qu'au fraisage à froid (largeur de l'ensemble) et que le remplacement de l'asphalte est indiqué à l'élément 8a du contrat de pavage – « Revêtement en béton bitumineux, mélange moyen de la catégorie 1 selon le MoTI de la C.-B. ».

A1 L'article 1C sert uniquement à l'enlèvement et la quantité de remblai d'asphalte est payée selon l'article 8a du prix unitaire – Béton bitumineux, mélange moyen de la catégorie 1 selon le MoTI de la C.-B. Voir le devis révisé et la SPU (section sur les prix unitaires).

Q2 Ponceaux – Précisez l'épaisseur du mur pour chaque type de ponceau à installer.

A2 Conformément à la section 33 42 13 du devis, Ponceaux, 2.1.3, une épaisseur de mur minimale de 2 mm pour les ponceaux en tôle d'acier ondulée est requise.

Q3 Ponceau en tôle d'acier ondulée de 300 mm pour les déversoirs – Il semble peu pratique d'avoir des déversoirs comportant un coude menant à l'exutoire et une extrémité biseautée de 3:1 pour ces ponceaux, car cela augmentera considérablement le coût. Veuillez confirmer l'exigence de l'extrémité biseautée et du coude personnalisé pour chaque ponceau de déversoir.

A3 Le tuyau de 300 mm ne s'applique qu'aux nouveaux exutoires de ponceau en tôle d'acier ondulée, car un grand nombre d'emplacements n'en possèdent pas. Les pièces de coude normalisées doivent être ajustées sur le terrain, au besoin, et comporter une extrémité biseautée de 3:1.

Q4 Pouvez-vous présenter un dessin type illustrant les exigences relatives aux panneaux doubles avec bases absorbant les chocs?

A4 Les spécifications des panneaux renvoient aux normes du MoTI de la C.-B.; voir la section 635 de ces normes pour obtenir des détails types.

Q5 Emplacement des ponceaux en tôle d'acier ondulée – Indiquez les endroits où le tuyau est perforé, ainsi que le prolongement du tuyau de 450 mm.

A5 Les endroits sont indiqués sur les dessins. Pour le ponceau en tôle d'acier ondulée d'un diamètre de 450 mm, il est à STA 86+734. L'endroit du tuyau perforé se trouve au point de lavage, à STA 87+317.

Q6 Pour l'article 1.a – Entretien préventif des zones de fraisage sur profondeur partielle... », en combien de sections de fraisage à froid cet ouvrage de 7 000 m² sera-t-il divisé? S'agira-t-il de sections de fraisage pleine largeur de voie ou pleine largeur de route?

A6 Les longueurs et les largeurs exactes seront conformes aux directives du représentant du Ministère. Elles varieront et ne seront pas nécessairement de pleine largeur de route ou de voie.

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P420-19-0032/A

Amd. No. - N° de la modif. :
002

Contracting Authority - Autorité contractante :
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
67309

Title – Titre
Réfection de la route 93S (du km 81 au km 88) – Kootenay National Park

Q7 Le transport et l'emplacement de l'asphalte requis pour les éléments de fraisage de l'article 1 du prix unitaire varient considérablement, selon la demande, mais il semble que l'asphalte est entièrement payé selon l'article 8a du prix unitaire. Ne conviendrait-il pas de répartir la quantité en 8a entre les diverses applications, comme les trois incrustations et le revêtement général?

A7 Toutes les activités de mise en place de l'asphalte seront payées selon l'article 8a du prix unitaire.

Q8 En ce qui concerne l'article 1c du prix unitaire, devons-nous supposer que les zones de fraisage peu profond et de remplissage seront recouvertes d'un asphalte neuf de 70 mm?

A8 Les zones de fraisage situées entre les kilomètres 81 et 88.1 seront d'abord remplies jusqu'au niveau de l'asphalte déjà en place, puis recouvertes d'un revêtement principal de 70 mm appliqué en deux couches, selon les caractéristiques de l'ensemble de dessins.

Q9 La section 33 42 13 – Ponceaux est très précise quant à la façon dont les divers aspects de l'installation des ponceaux sont payés. Toutefois, elle ne mentionne pas du tout l'asphalte. Pouvez-vous préciser comment l'asphalte en tranchée est payé?

A9 Asphalte requis pour que les remplacements de ponceau soient payés selon l'article 8a du prix unitaire – Revêtement en béton bitumineux, mélange moyen de la catégorie 1 selon le MoTI de la C.-B.

Q10 Le plan de la carrière Settler's montre les stocks existants de divers matériaux. Peut-on utiliser l'un ou l'autre de ces matériaux dans le cadre de ce projet?

A10 Non

Q11 Pouvez-vous préciser la quantité de panneaux doubles conforme aux bases de béton absorbant les chocs? La quantité estimée est de deux chacun, mais la section 10 14 53 (Signalisation routière) 2.1.3.1 ne mentionne qu'un seul panneau (R-045-x). Y a-t-il deux panneaux ou la quantité estimative fait-elle référence au nombre de poteaux?

A11 Total de deux panneaux doubles avec bases de béton absorbant les chocs à installer, comme cela est indiqué à l'article 3a du prix unitaire – Signalisation routière. La section 10 14 53 2.1.3.1 du devis n'indique pas la quantité de panneaux, mais plutôt les exigences en matière de signalisation.

Q12 Le dessin 103 montre un nouveau panneau d'arrêt RA-1 au carrefour du chemin Settler's. Comment est-il payé? Il n'y a pas d'éléments de paiement pour les nouveaux panneaux de signalisation 1.

A12 Le panneau actuel doit être enlevé et réinstallé, et est considéré comme accessoire dans le cadre des travaux de RBB, conformément à la section 10 14 53, 1.2.5.

Q13 En ce qui concerne le contrôle de la circulation et les restrictions relatives aux travaux, la circulation en alternance sur une voie unique est-elle considérée comme une fermeture de voie? La section 01 14 00 (Restrictions relatives aux travaux) 1.2.9.3 stipule que « pendant les mois de juillet et août, aucune fermeture de voie n'est permise du vendredi au dimanche ». Cela signifie-t-il que la circulation en alternance sur une voie unique n'est pas permise pendant cette partie de la semaine?

A13 Deux voies de circulation doivent être maintenues du vendredi au dimanche en juillet et en août. La circulation en alternance sur une voie unique n'est pas permise pendant cette période, mais les fermetures de voies auxiliaires sont permises. Voir le devis révisé.

Q14 Pouvez-vous préciser s'il est possible d'obtenir du granulats de pavage auprès de la carrière Settler's? Les spécifications ne sont pas claires en ce qui concerne l'approvisionnement en granulats de pavage, alors qu'elles sont assez précises pour indiquer que la CFGQS, la pierre de drainage et les couches de base doivent provenir de l'extérieur des parcs nationaux. Par exemple, 32 11 20 (Couche de fondation granulaire) 2.1.1 indique clairement que le granulats doit « être fourni par l'entrepreneur hors du parc national ». La clause équivalente énoncée dans 32 12 16 (revêtement en béton bitumineux) ne précise pas que le granulats doit provenir de l'extérieur des parcs nationaux. La clause 3.3.2 de la section 32 12 16 permet l'installation d'une usine de préparation d'asphalte mobile à la carrière Settler's.

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P420-19-0032/A

Amd. No. - N° de la modif. :
002

Contracting Authority - Autorité contractante :
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
67309

Title – Titre
Réfection de la route 93S (du km 81 au km 88) – Kootenay National Park

De plus, à la section 01 11 00 (Résumé des travaux), la clause 1.3.3.15 stipule « acheter un liant d'asphalte, mélanger avec le granulats, etc. ».

A14 Réponse : L'entrepreneur doit fournir les granulats de pavage, qui doivent provenir de l'extérieur du parc national. Aucun matériau fourni par le propriétaire ne sera disponible conformément à la section 01 11 00, 1.10. Voir le devis modifié/précisé.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés.